

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 0045277

ND: 13/152

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2055

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Reformé'

Nom & Prénom : El Bazi Saïd

Date de naissance : 17-05-1952

Adresse : R. D'Azur Jours - Rond Point Doha N°26
Casablanca Maroc

Tél. : 0661167593

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Hafidha El S. de Silva Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :



BELLEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
B. 12. 2019		12	AMM	12		12 x 50 = 600

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

Dr. Houda Kadiri Mekouar

SPÉCIALISTE EN RHUMATOLOGIE
MALADIE DES OS ET DES ARTICULATIONS

الدكتورة هدى القادري مكوار

متخصصة في أمراض المفاصل (الروماتيزم)
والعظام

Casablanca, le 20/9/2019 -

Je soussignée, Docteur Houda Kadiri MEKOUAR,

certifie avoir examiné :

C

Mme, Mlle, Mr

Regina Davis SOARES DA SILVA

Son état de santé nécessite

12

séances de rééducation

du Rochis Cenical

pour

NCB

à raison de

2 - 3

séances / semaine

Dr. Houda KADIRI MEKOUAR
Spécialiste en Rhumatologie
Angle Bd Abdelmoumen et Rue
Soumaya Rés. Sherazade - CASA
Tél: 05 22 98 02 39 / 98 03 28
GSM: 06 51 58 92 05
INP: 091082768

زاوية شارع عبد المؤمن وزنقة سومية، إقامة شهرزاد III، الطابق الأول رقم 3 الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 98 02 39 / 98 03 28
Angle Bd. Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Sherazade III, 1^{er} Etage, N°3 - Casablanca - Tél. : 0522 98 02 39 / 98 03 28



Kenza Bennis Abied

Kinésithérapie / Ostéopathie

Thérapie par ondes de chocs / hypnose thérapeutique

Bien être en entreprise

Casablanca le : 10/12/2015

Facture N° Regina Anna
WARES DA FILIA

12 pasos de redondeamiento
funcional de los
materiales.

$$12 \times 150 = 180 -$$

~~RETOUR~~ ~~PAR AVION~~
Kliniken der Zukunft
3, Rue du Général de Gaulle
9, 33000 Lille, France

Mardi

22.10.19 à 15h.00



Cabinet de Kinésithérapie
Ostéopathe et de thérapies manuelles.

Mercredi

30.12.19 à 10h.30

Vendredi

01.12.19 à 16h.00

Mercredi

18.12.19 à 10h.30

Nom :

n° Regina Maino

3 Rue du Calavon, Angle Bd Abdelmoumen Rés. El Karam II 1^e Etage App N°9
Quartier des Hôpitaux, Casablanca-Maroc

GSM : 06 62 17 23 90 / Fix. : 05 22 48 69 48

E-mail : Kenza.bennis.abied@gmail.com

Vensthoek 20.09. 18 à 15h.00 ok

Maroli 24.09. 18 à 15h.00 ok

Jeneshi 26.09. 18 à 15h.00 ok

Jeneshi 30.09. 18 à 16h.30 ok

Jeneshi 03.10. 18 à 15h.00 ok

Jeneshi 07.10. 18 à 15h.00 ok

Jeneshi 10.10. 18 à 15h.30 ok

Jeneshi 14.10. 18 à 15h.00 ok